

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Une pasteure en prison pour des pratiques fétichistes

S'APPUYANT sur des "potions magiques" censées apporter la guérison à ses patients, Eveline Fru Sirri, pasteure d'une Assemblée chrétienne dénommée "Ministère de feu et de la solution de Jésus", située au quartier La Vallée, à Oyem, est probablement allée trop loin. Elle a été placée sous mandat de dépôt, le mois dernier.

E. EBANG MVE
Oyem/Gabon

UNE Nigériane, Eveline Fru Sirri, pasteure d'une Assemblée chrétienne dénommée "Ministère de feu et de la solution de Jésus", située au quartier La Vallée, à Oyem, a été placée sous mandat de dépôt, le mois dernier, par le tribunal de première instance du chef-lieu de la province du Woleu-Ntem (nord du Gabon), pour pratiques fétichistes ayant entraîné la perte de la vue à l'un de ses "patients". Selon une source judiciaire, tout serait parti d'une plainte déposée au Parquet de la République d'Oyem par dame Estelle Nyaré Menié contre la ministre de Dieu, Eveline Fru Sirri, pour des faits de diffamation. La plaignante est également une fidèle de cette église.

Dame Nyaré Menié a saisi la justice parce que la pasteure aurait raconté auprès de certains fidèles de son église et au-delà, qu'elle se-



La prison du Peloton où a été placée en détention la pasteure nigériane.

rait à l'origine de la cécité de son époux Armand Clément Bada. Le procureur du tribunal de première instance d'Oyem, Périne Ada Obiang, a immédiatement diligenté une information judiciaire, pour en savoir davantage sur cette affaire.

Devant les Officiers de police judiciaire (OPJ) de la brigade-centre de gendarmerie

d'Oyem, la plaignante a reconnu que son époux avait perdu l'usage de l'œil droit depuis seize ans. Mais, Armand Clément Bada faisait tout avec son œil gauche. Sauf que "depuis que mon mari a utilisé l'eau que lui avait remise la pasteure, l'œil qui était en bon état a commencé par ne plus voir parfaitement, jusqu'à ce que la cécité s'y est installée totalement",

a déclaré dame Nyaré Menié.

Au cours de la perquisition de son domicile et de son église, les OPJ ont saisi des bouteilles d'eau minérale et d'autres mixtures parmi lesquelles : une eau de marque CEIBA, des bouteilles d'eau marquée de "Jesus Fire Solution Ministry (Living Water)", une eau marquée "Miracle Water", des flacons d'huile dénom-

mée "Oil Favour", "Oil Success" et du miel "Eat Thou Honey Good" ainsi que des photos des individus sur l'estrade de l'église et sur le bureau de la ministre de Dieu. Dame Eveline Fru Sirri a affirmé aux enquêteurs que les substances utilisées lors de ses séances de prières et d'incantation sont destinées "aux patients et fidèles qui souffrent de plusieurs maladies. Ces malades se procurent ainsi de la substance de leur choix ce, en fonction de leurs moyens", a précisé la Nigériane.

Au cours de la fouille du lieu de prière, les enquêteurs sont tombés également sur le nom d'un des procureurs de la République en service au Parquet d'Oyem. Cette identité était mentionnée au revers d'un des agendas du pasteur. A quelles fins ?

Les gendarmes pensent que la femme de Dieu, une fois informée de ses poursuites judiciaires, a tenté d'étouffer la procédure à travers l'identité du procureur de la République en charge du dossier. Dame Eveline Fru Sirri a également précisé aux enquêteurs que l'eau CEIBA, par exemple, coûte 1 000 francs, l'eau Living Water 3 000 francs, l'huile 5 000 francs, et les séances de lavage des pieds, 10 000 francs par personne. Le miel et les autres eaux sont pour elle-même.

Devant le juge d'instruction, la mise en cause a reconnu les faits qui lui sont reprochés. Dame Eveline Fru Sirri a révélé qu'après son retour du Nigeria où elle avait rendu visite à son père spirituel, elle a remis une eau à Armand Clément Bada qui lui avait rendu visite à son domicile en compagnie de son épouse.

Le malade devait, soit laver son visage, soit administrer quelques gouttes d'eau dans les yeux, jusqu'à la disparition complète de sa maladie. Malheureusement, au lieu de recouvrer la vue, Armand Clément Bada l'a complètement perdue.

Contrepoint

Davantage de rigueur dans le contrôle des églises

ENA
Libreville/Gabon

CE énième incident dans une église, cette fois à Oyem, n'est-il pas celui de trop pour interpellier sur davantage de contrôle doctrinal de ces églises qui essaient aussi bien à Libreville qu'à l'intérieur du pays ?

Ce qui est constant est que les missions de contrôle qu'effectuait naguère le patron des cultes (le ministère de l'Intérieur) ont cessé depuis. Au point où leur prolifération est allée crescendo. Ce n'est pas, en vérité, leur nombre qui est en cause, mais plutôt

certaines pratiques qui y sont observées et qui sont très proches de l'apostasie où l'on s'éloigne carrément de la foi chrétienne et ses exigences.

De très nombreuses églises, conscientes d'un laxisme dans le contrôle des doctrines professées, n'hésitent pas à recourir à des pratiques n'ayant aucun lien avec le sacerdoce chrétien qui est bel et bien encadré par les Saintes Écritures. D'ailleurs, le Seigneur Jésus-Christ le rappelle fortement à ces disciples lorsqu'il leur indique de ne pas s'éloigner de la voie étroite qui conduit au salut : " Comme il se trouvait encore

avec eux, il leur recommandait de ne pas s'éloigner de Jérusalem, mais d'attendre la promesse du Père dont, leur dit-il, vous m'avez entendu parler. " (Actes I : 4).

Rester dans la vérité dont Jérusalem est l'incarnation spirituelle est une exigence qu'aujourd'hui beaucoup de leaders religieux ont abandonnée. D'où toutes les dérives décriées dans plusieurs églises et qui débouchent sur des drames. L'on observe dans celles-ci des bouteilles d'eau de ceci, des mixtures de cela, des matières quelquefois importées qui ont le pouvoir d'arriver à bout de telle ou telle maladie.

Une grande quantité de confessions chrétiennes est la bienvenue, d'autant qu'il faut " faire de toutes les nations des disciples " (Matthieu 28 : 19).

Mais il revient au ministère qui a des représentations provinciales de veiller au rattachement des églises à la sainte doctrine chrétienne. L'ouverture d'un lieu de culte doit donner lieu à une étude de dossier qui donne le droit au leader d'exposer sa doctrine et sa vision de l'église de Jésus-Christ. Or, l'on sait que beaucoup excellent dans le paganisme. D'où les tragédies dans les églises...